The Study of the Tension Between Human Equality and Social Inequalities From the Perspective of the Various Social Sciences Pontifical Academy of Social Sciences, *Acta* 1, Vatican City 1996 www.pass.va/content/dam/scienzesociali/pdf/acta1/acta1-schooyans.pdf

LES PRINCIPES POSES PAR LA PHILOSOPHIE SOCIALE

MICHEL SCHOOYANS

Au moment où l'Académie Pontificale des Sciences Sociales commence ses travaux, il est indispensable que nous nous interrogions sur les principes offerts par la philosophie sociale et que nous opérions un tri parmi eux. Ces principes sont en effet indispensables à une saisie correcte des problèmes que nous aurons à examiner; c'est à leur lumière que nous pouvons tenter de porter des jugements moraux et de suggérer des orientations en vue de l'action.

L'histoire contemporaine — je veux dire: celle dont nous avons tous été témoins — révèle que tous les malheurs qui ont affligé l'humanité procèdent d'aberrations provenant, toutes, du mépris des principes fondamentaux d'une philosophie sociale d'inspiration personnaliste.

Nous diviserons donc cet exposé en trois grandes parties. Nous commencerons par évoquer les grandes idéologies qui, à partir de principes néfastes, ont inspiré des régimes méconnaissant les requêtes fondamentales d'une philosophie sociale digne de l'homme. Nous examinerons ensuite les sources métaphysiques d'où jaillit cette philosophie sociale. Enfin nous exposerons les principes fondamentaux qui sous-tendent une philosophie sociale personnaliste.

I. Trois ideologies contemporaines: leurs principes fondamentaux

Notre siècle a vu fleurir trois grandes idéologies qui portent toutes trois la marque d'une forte influence hégélienne. Ces idéologies ont pour nom le nazisme (auquel, pour simplifier, nous rattachons ici le fascisme), le communisme et, plus récemment, le néolibéralisme. Sauf dans certains pays, les deux premières idéologies sont généralement entrées dans une phase de latence, alors que l'idéologie néolibéraliste est en franche expansion.

1. Le nazisme

L'idéologie nazie a conduit à l'exaltation du corps social, de ce que Feuerbach appelait l'humanité générique. Sous ce rapport, la parenté est fondamentale entre le nazisme et le fascisme: tous deux sont des organicismes considérant que les hommes ne sont que des membres d'un corps social qui les dépasse et même les transcende. Seul le corps social existe vraiment.

Alors que le fascisme exalte l'*Etat*, le nazisme précise que la seule chose qui importe, en définitive, c'est la *race*, entendez la race aryenne, dont la pureté doit être préservée et même améliorée à tout prix. Cette idéologie entraîne donc une sélection des procréateurs, une médecine du corps social, le permis de procréer, la "solution finale" pour les êtres considérés comme inutiles ou nuisibles.

L'essor de cette idéologie, et sa concrétisation dans les régimes hitlérien et mussolinien, ont été largement favorisés par la philosophie du droit développée par Binding et par Kelsen dès les années 20. À ce moment, sous l'influence de ces deux auteurs, triomphait en Allemagne le *positivisme juridique*. C'est ce triomphe qui a mis le droit dans l'impossibilité de s'opposer au nazisme et qui en a même favorisé l'essor.

2. Le communisme soviétique

L'idéologie communiste n'insiste pas sur la pureté de la race mais plutôt sur la pureté idéologique, sur l'*orthodoxie*. Le dissident est fou, aliéné. L'unidimensionalisation de la pensée est la règle générale.

On retrouve ici le thème de l'humanité générique, évoquée par Lénine sous deux présentations imagées: la société est un *orchestre*, où chaque instrumentiste pris individuellement exerce une simple fonction dans l'ensemble; la société est une immense *machine*, dont chaque individu n'est qu'un rouage voué à être remplacé par un autre rouage.

C'est dans ce contexte qu'apparaît le rôle de la psychiatrie: il faut détruire la personnalité pour détruire les défenses personnelles face au mensonge. Il faut déprogrammer-reprogrammer les dissidents.

En somme, le nazisme et le communisme ont voulu imposer une police des corps et une police des esprits. Actuellement, ces idéologies n'ont plus la vigueur maléfique qu'on leur a connue, mais la vigilance reste de mise face à leur résurgence possible et même à la vitalité qu'elles ont conservée dans certains milieux.

3. Le néolibéralisme

L'idéologie néolibéraliste mérite un examen plus détaillé en raison de son actualité et de sa vitalité.

a) Historiquement, le libéralisme présente diverses caractéristiques: totale liberté dans le domaine économique, selon l'esprit d'Adam Smith; vision utilitariste de l'homme: Bentham recommande le calcul des intérêts; vision hédoniste de l'homme: égoïste, libertin et calculant ses plaisirs. L'homme par excellence, c'est celui qui est à la fois producteur, consommateur et jouisseur. L'enfant, le vieillard, le malade, le handicapé, le pauvre n'ont guère de valeur.

De là la place du *contrat* dans la tradition libérale: le contrat est un équilibre d'intérêts calculés entre individus.

Le seul élément *modérateur* qui apparaît, c'est la référence à la divinité. Plusieurs grands documents commencent par des expressions comme "Au nom du Dieu Tout Puissant" ou "Au nom de l'Etre Suprême".

b) Actuellement, le néoliberalisme reprend et radicalise ces caractéristiques. Il affirme la totale liberté, la totale autonomie individuelle dans tous les domaines. L'individu est seul à définir ses normes morales; il agit en référence à sa seule conscience. Il se prend pour législateur. S'il en a la force, l'individu définit la valeur qu'il accorde aux autres. Il se prend pour juge. L'individu s'érige en maître absolu de son existence et de celle des autres. Il se prend pour créateur.

Le néolibéralisme pousse au paroxysme les autres traits du libéralisme classique; il les exacerbe. L'utilitarisme: l'homme n'est plus seulement producteur et consommateur; il est un produit, c'est-à-dire qu'il est appelé à l'existence selon certains critères et dans les limites de certains quotas. L'hédonisme: l'homme cède à la recherche effrénée du plaisir, jusqu'au "don" de la mort, aux autres et à soi-même.

Le *consensus* prend la succession du contrat. En l'absence de toute référence à une réalité transcendante, de toute référence au vrai, au bien, au juste, tout devient négociable. Il n'y a plus de normes qui surplombent les individus, dès lors que les normes elles-mêmes sont toujours négociables.

La règle de la majorité fournit le critère pragmatique de la norme juridique. Celle-ci découle exclusivement de décisions volontaires, toujours modifiables. Cette mentalité donne lieu à une éthique "procédurale", dont la théorie a été faite par Rawls, et qui est courante dans la plupart des comités d'éthique.

c) Les *droits de l'homme* les plus fondamentaux sont ainsi mis en péril. On assiste notamment à des alliances nouvelles entre juristes et médecins,

qui veulent arriver à un "consensus" portant sur des pratiques nouvelles que le droit positif légalise. Une difficulté majeure surgit parfois ici du fait de la survivance de quelque article constitutionnel garantissant le droit à la vie. Cette difficulté est cependant régulièrement contournée par la tactique de la dérogation. Cette tactique apparaît en France dès l'article 1 de la loi Veil sur l'avortement, et elle se rencontre dans toutes les lois qui traitent des manipulations génétiques. Dans ce cas, la tactique de la dérogation consiste, par exemple, à ergoter pour définir les conditions dans lesquelles l'embryon échappera à la protection que la constitution lui garantit. Le droit de l'être humain à la vie, depuis ses commencements les plus secrets, dépend de plus en plus d'une décision "procédurale", c'est-à-dire d'un simple consensus.

Il en résulte, comme l'a relevé Soljénitsyne, que l'idéologie néolibérale conduit le droit à dévorer la morale et à se substituer à elle. Comme cela s'est passé en Allemagne dans les années 20, nous assistons à l'affirmation d'un nouveau *positivisme juridique* qui donne force de loi aux décisions issues de la volonté des plus forts. La morale est donc phagocytée par le droit positif; elle devient par le fait même *relative* aux intérêts des individus qui ont assez de puissance pour faire de la loi le reflet de leurs intérêts.

- d) Enfin, non content de relativiser radicalement la morale à partir de l'individu, la même néolibéralisme la relativise également à partir des cultures. Chaque culture a son éthique, sa morale. Nous sommes donc ramenés ici à Spencer, Durkheim et Levi-Bruhl.
- e) De cette brève analyse de l'idéologie néolibérale se dégagent diverses conclusions.
- 1) Cette idéologie incline les individus à rejeter toute dépendance face à un être supérieur ou face aux autres. De fait, à force de n'obéir qu'à nousmêmes, nous rejetons les autres. Toute dépendance est intolérable; toute fidélité est conditionnelle et conditionnel est l'amour lui-même.
- 2) Imaginer qu'il soit possible d'arriver à un consensus par voie "procédurale" est totalement *utopique*, puisque, par définition, le consensus procède de la subjectivité d'hommes qui se réservent le droit strictement individuel de définir leur vérité et leur conception de la justice.
- 3) L'affirmation individualiste du moi, conduite jusqu'à ses ultimes conséquences, requiert une maîtrise totale de la vie et de la mort. L'idéologie libérale est héritière directe de la tradition hégélienne, nihiliste et nietzschéenne. Elle débouche nécessairement sur la "culture de la mort".

C'est ce qui explique l'obstination à légaliser l'avortement et l'euthanasie, à banaliser la stérilisation de masse, à faire du prosélytisme pour le suicide — de préférence médicalement assisté. L'expansion du sida

trouve là une de ses explications les plus profondes et les plus évidentes. Les hommes donnent la mort et même se donnent la mort parce qu'ils croient qu'il est impossible de combler le désir d'un au-delà, qui est pourtant gravé à la fine pointe de leur âme. Alors ils croient se libérer de ce désir moyennant le plaisir souverain et dérisoire qu'ils recherchent dans la mort.

II. LA REFERENCE FONDATRICE À DIEU

1. Autorité et obéissance

Face à ces idéologies et aux modèles de sociétés qui s'en réclament, nous pouvons nous rattacher à des principes d'action sociale et politique enracinant l'engagement temporel dans la référence à Dieu.

Quelle qu'en soit la modalité — politique, économique, social, intellectuel — tout pouvoir, pour se justifier, doit être référé à Dieu. Si en effet Dieu a doté l'homme d'une constitution sociale cet être raisonnable et libre qu'est l'homme, il entre dans le dessein de Dieu que les hommes se dotent d'instances de pouvoir appropriées pour organiser leur vie ensemble, en particulier dans le domaine politique. Du coup, le pouvoir est relativisé et modéré. En effet, la référence à Dieu éclaire cette réalité sui generis qu'est le pouvoir. Au niveau spécifiquement politique, le pouvoir met en relation des hommes qui ont tous reçu du même Dieu la même constitution sociale. Cela implique immédiatement qu'aucun homme n'est fondé à exercer sur autrui une autorité qui ne soit raisonnable, librement consentie, justifiée et légitime. Cela implique aussi que, sous peine de s'aliéner, aucun homme n'est fondé à obéir si ce n'est par un consentement libre et éclairé à celui qui commande légitimement.

2. Absolutisme et anarchie

Ce que n'ont pas vu beaucoup de théoriciens modernes, et ce qu'ignorent les idéologies contemporaines, c'est que ni le prince, ni le peuple, en raison même de leur finitude, n'étaient fondés à se poser en instance ultime de pouvoir. L'absolutisme du prince a son pendant exact dans l'anarchie révolutionnaire du peuple. Le rejet par le prince et/ou par le peuple de la référence fondatrice commune à Dieu, avec la relation constituante qu'elle implique, entraîne le rejet de la relation de sociabilité inscrite dans le chef du prince comme dans celui de tous les autres membres du corps politique.

L'athéisme politique ne provient pas seulement de l'athéisme métaphysique ou de la sécularisation ambiante, ou d'une "profanation" de

Dieu. Il résulte aussi d'une réduction du pouvoir à la volonté de puissance, d'une perversion du pouvoir en "hybris", d'une mort de la relation constitutive du pouvoir. Rappelons Machiavel: "Tout Etat où la crainte de l'Etre suprême n'existe pas, doit périr s'il n'est maintenu par la crainte du prince même qui supplée au défaut de religion" (*Discours*, 1, 11).

Tous les totalitarismes contemporains dérivent des conceptions purement immanentistes du pouvoir qui ont fleuri à l'époque moderne, et dont Hobbes est le prototype. L'histoire moderne et contemporaine le confirme: l'agnosticisme de principe, en politique, et a fortiori l'athéisme, engendrent automatiquement une nouvelle forme d'idolâtrie qu'est la religion civile, dont la charte est exposée dans l'avant-dernier chapitre du Contrat social de Rousseau. Une fois chassée la référence à Dieu, rien, hormis des conventions, ne peut plus modérer le pouvoir dans sa nature intime. Bien plus, lorsque Dieu est chassé de l'horizon politique, le pouvoir finit par se transmuter en puissance pure, démesurée: celle du prince ou celle du peuple — vite antagoniques. En ce sens, le choix politique est un choix pour ou contre Dieu.

La société humaine est constituée par des êtres complémentaires, ayant des talents divers, des capacités différentes, mais dotés, tous, de raison et de volonté libre. Le but vers lequel tend la société, c'est le bonheur de ses membres. Chaque membre est donc invité à contribuer, selon sa personnalité propre, à la réalisation du bien commun, dont dépend le bonheur de chacun. À chaque homme échoit un rôle irremplaçable au bénéfice de la communauté, et cette fonction, protégée par le principe de subsidiarité, est service. L'ouvrier, l'agriculteur, le technicien, le commerçant, etc. exercent des fonctions au service de la société, au service du bien commun. Mais il en va de même du prince: il coordonne, harmonise l'activité des membres de la société, il gouverne celle-ci, c'est-à-dire l'oriente, à son niveau propre, vers le bien commun. C'est pourquoi le prince ne peut exercer l'autorité en marge du corps politique, composé d'êtres raisonnables, libres et contribuant — eux aussi — au bien commun. De ce point de vue, l'exercice du pouvoir et de l'autorité apparaît comme un service d'une communauté d'êtres raisonnables et libres.

3. Le pouvoir est délégué

La référence à Dieu introduit en effet heureusement dans la réflexion sur le pouvoir, et par là dans la vie politique, un élément de *rationalité*. Cet élément est trop souvent gommé de la réflexion contemporaine, où le positivisme juridique fait excellent ménage avec les théories de la politique pure et du pouvoir nu. Les théories fondant le pouvoir en Dieu s'inscrivent

souvent, quant à elles, dans le prolongement d'une *métaphysique de la participation existentielle*. Le monde, fait par Dieu — y explique-t-on — n'est pas le lieu de l'incohérence, de l'arbitraire, de l'inconnaissable, de l'absurde; il obéit à un dessein divin, que l'homme peut connaître et grâce auquel il peut agir. La justification du pouvoir ne doit donc pas être cherchée dans un pessimisme radical, mais dans la *nécessité naturelle*, pour les hommes, d'un *gouvernement* qui conduise la société vers le bonheur.

Cette référence à Dieu explique qu'en dernière analyse tout pouvoir humain soit délégué. Dieu délègue aux hommes la responsabilité de se gouverner, comme par ailleurs il leur délègue de procréer. Dieu donne procuration aux hommes: il leur donne tout ce qui leur est nécessaire pour prendre en mains la direction de leur existence. C'est pourquoi la conduite de la société n'est pas soustraite à la loi morale. D'une certaine façon, l'homme est pour lui-même sa propre providence. Dans la gestion de la société comme dans la gestion du monde naturel, l'homme jouit d'une autonomie, fondée dans sa relation existentielle à son créateur, et qui pour ce même motif déploie l'inventivité et la responsabilité de l'être fini.

III. LES PRINCIPES DERIVES

De la référence fondatrice à Dieu, qui vient d'être rappelée, découlent des principes qui nous sont familiers mais qu'il n'est pas inutile d'évoquer rapidement.

- 1. Le bien commun demande que l'on tienne compte des requêtes de la justice sous toutes ses modalités: sociale, distributive, commutative. Les requêtes de la justice distributive, en particulier, donnent lieu à une option préférentielle pour les pauvres, les handicapés, les plus faibles.
- 2. Le principe de subsidiarité nous alerte sur les formes innombrables d'abus de pouvoir, dans tout les domaines. Il est aussi le point focal de tout l'enseignement social de l'Eglise sur la démocratie. Dès qu'on parle, par exemple, de participation à la vie politique ou économique, on met en œuvre ce principe. L'homme a non seulement quelque chose à apporter aux autres, mais est aussi en droit de recevoir des autres quelque chose de leur richesse. Jean-Paul II a fréquemment étendu le champ d'application de ce principe, et du principe suivant, aux relations Nord-Sud.
- 3. Autre principe qui nous est familier: la destination universelle des biens. Il nous rappelle que nous sommes gestionnaires responsables d'un monde mis à notre disposition, à celle d'autrui, à celle des générations futures. C'est à la lumière de ce principe que se comprennent la portée et

les limites du droit de *propriété privée*. Même si celle-ci est garantie par l'exercice de la liberté individuelle, je ne dois pas moins en faire un *usage social*. La réflexion sur ce thème devrait déboucher sur une discussion concernant la destination universelle des biens *intellectuels*, si souvent occultés aux populations du Tiers-Monde.

- 4. L'homme au travail. Le quatrième principe de référence porte sur le travail. Avec Heidegger, la philosophie contemporaine a souvent souligné que l'homme était un "être ouvrier", capable d'humaniser la nature, d'y inscrire ses projets. L'activité de l'homme n'est pas préprogrammée; son avenir doit être inventé. Nous pourrions creuser ce thème en dégageant la corrélation entre le travail comme devoir et comme droit. Cela nous permettrait d'approfondir le thème du chômage, tant au Nord qu'au Sud.
- 5. La personne humaine. Cependant, la référence qui domine les autres nous renvoie à la centralité de la personne humaine. C'est en effet en tant que personne raisonnable et dotée de volonté libre que l'homme est image de Dieu. Comme le souligne souvent Jean-Paul II, tel est le point d'ancrage des droits de l'homme, du droit à la vie, du droit à la liberté religieuse, du droit à la famille, etc. L'égale dignité de tous les hommes est le nouveau nom de l'égalité et il offre à la fraternité son fondement essentiel. Contre des idéologies qui prétendent fonder une fraternité sans père, nous avons la mission de dire au monde que, tous, nous avons reçu de Dieu la vie en partage. Nous avons même le privilège d'annoncer au monde que ce Dieu est Amour et que ce Dieu est Père. Tel est le fondement chrétien de la solidarité.
- 6. Conclusion. Faisant écho aux innombrables invitations de Jean-Paul II, ce sera l'honneur de notre Académie de mettre en pratique une théologie de la solidarité planétaire. Celle-ci fera apparaître, selon l'enseignement de Veritatis splendor, que c'est la vérité qui doit guider la liberté et non le contraire (cf. Veritatis splendor, 96-101).

Tel est le défi majeur auquel notre Académie est confrontée dès sa fondation. Face au parti pris de rejet de principes, central dans le néolibéralisme pur et dur, face au nouvel an-archisme, nous sommes invités à une tâche particulièrement exaltante et infiniment joyeuse: celle qui consiste à proclamer sans restriction ni dérogation, l'égale dignité de tout homme, et celle qui consiste à être témoins actifs de ce qui manque le plus aux hommes d'aujourd'hui: la tendresse et l'espérance.